

N° 13 – MARS 2014

INFORMATIONS STATISTIQUES

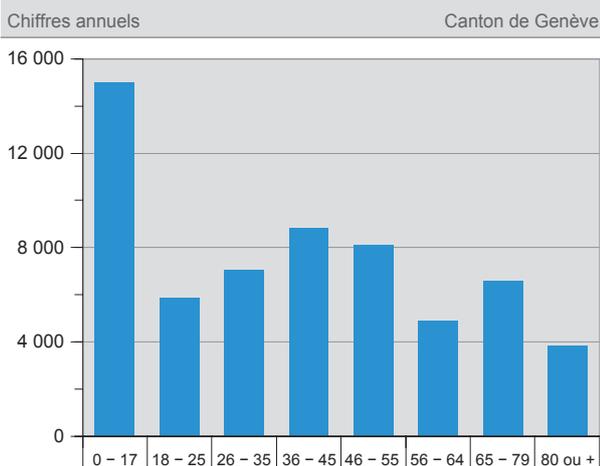
STATISTIQUE DE L'AIDE SOCIALE, RÉSULTATS 2012

En 2012, 60 100 personnes ont bénéficié au moins une fois durant l'année d'une ou de plusieurs des prestations sociales sous condition de ressources suivantes : aide sociale au sens strict, allocations de logement, prestations complémentaires à l'AVS/AI et avances de pensions alimentaires. Le taux d'aide sociale au sens large, qui couvre ces prestations, atteint ainsi 13,1 %. Par rapport à 2011, 1 700 bénéficiaires de plus sont comptabilisés et le taux progresse de 0,3 point de pourcentage.

Un quart des bénéficiaires sont âgés de moins de 18 ans et 17 % ont plus de 65 ans. Les jeunes bénéficiaires, qui reçoivent des prestations via leurs parents, sont surreprésentés : ils constituent 19 % de la population résidente.

Le risque de dépendre de l'aide sociale au sens large est plus élevé pour les femmes que pour les hommes, pour les étrangers que pour les Suisses. Le taux se fixe à 12,3 % pour les Suissesses et 16,0 % pour les étrangères, contre 11,3 % pour les Suisses et 13,8 % pour les étrangers.

Bénéficiaires de l'aide sociale au sens large, selon le groupe d'âges, en 2012



Source : OFS - Statistique de l'aide sociale

Bénéficiaires et taux d'aide sociale au sens large, selon le sexe ou l'origine, en 2012

Chiffres annuels Canton de Genève

	Bénéficiaires	
	Effectif	Taux, en %
Selon le sexe		
Hommes	27 474	12,4
Femmes	32 629	13,7
Sans indication	9	///
Selon l'origine		
Suisses	33 100	11,9
Etrangers	26 994	14,9
Sans indication	18	///
Total	60 112	13,1

Source : OFS - Statistique de l'aide sociale

Près de la moitié des bénéficiaires de l'aide sociale habitent en ville de Genève

La ville de Genève concentre le plus grand nombre de bénéficiaires de l'aide sociale au sens large en 2012 : 28 400, soit 47 % de l'ensemble des bénéficiaires du canton. Viennent ensuite les communes de Vernier (7 100), Lancy (3 900) et Carouge (3 500), qui groupent au total un quart de l'effectif. A titre de comparaison, la ville de Genève abrite 41 % de la population résidante du canton et les trois autres communes précitées en cumulent 18 %.

Le taux d'aide sociale au sens large atteint 21,3 % à Vernier, 17,5 % à Carouge et 15,1 % en ville de Genève. Il est globalement plus élevé dans les grandes communes que dans les petites. Il n'est ainsi que de 0,6 % à Vandœuvres et de 1,0 % à Soral.

Aide sociale au sens strict : prestation la plus fréquemment allouée

Avec 24 600 bénéficiaires, l'aide sociale au sens strict, qui depuis 2012 inclut les bénéficiaires du RMCAS¹, est la prestation la plus fréquemment allouée.

Dossiers, bénéficiaires et taux d'aide sociale, selon le type de prestations octroyées, en 2012

Chiffres annuels	Canton de Genève		
	Bénéficiaires		Taux, en %
	Dossiers	Effectif	
Aide sociale au sens large	...	60 112	13,1
Aide sociale au sens strict	14 292	24 567	5,3
Autres prestations sous condition de ressources			
Allocations de logement	7 580	22 621	4,9
Prestations complém. cantonales à l'AVS/AI	15 827	19 618	4,3
Avances de pensions alimentaires	972	2 084	0,5

Source : OFS - Statistique de l'aide sociale

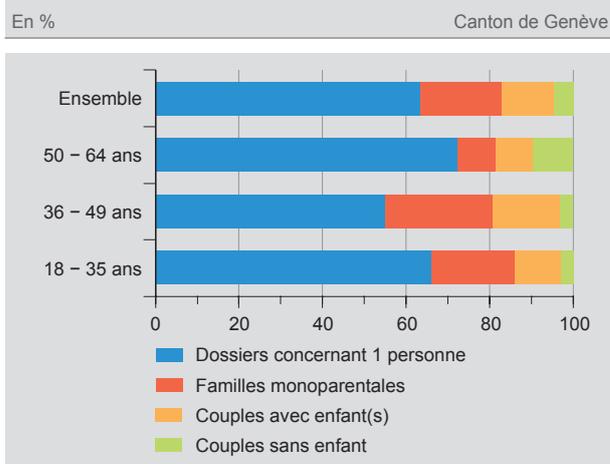
Les allocations de logement sont le type de prestations dont le nombre de bénéficiaires progresse le plus fortement entre 2011 et 2012 (+ 8 %). Le nombre de bénéficiaires de pensions alimentaires s'accroît de 3 % et celui des prestations complémentaires cantonales à l'AVS/AI n'évolue guère (- 1 %).

Un demandeur de l'aide sociale au sens strict sur quatre est âgé de 50 à 64 ans

Les personnes âgées de 50 à 64 ans représentent 3 500 dossiers ou 3 900 bénéficiaires de l'aide sociale au sens strict (1,1 personne par dossier). Cela correspond à 24 % des titulaires de dossiers.

Les demandeurs de cette classe d'âges appartiennent le plus fréquemment à des unités d'assistance correspondant à des dossiers d'une personne (72 %).

Répartition des demandeurs de l'aide sociale au sens strict âgés de 18 à 64 ans selon la structure de l'unité d'assistance, par groupe d'âges, en 2012

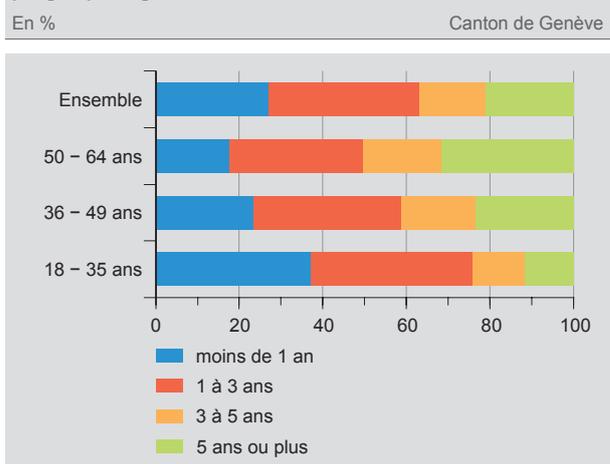


Source : OFS - Statistique de l'aide sociale

Pour les 18-35 ans et les 36-49 ans, si les dossiers d'une personne sont aussi majoritaires, les proportions de familles monoparentales et de couples avec enfant(s) sont importantes.

La durée moyenne d'octroi des prestations pour les dossiers actifs est de 38 mois (médiane : 24 mois). Elle augmente avec l'âge du demandeur : la durée est supérieure à 3 ans pour la moitié des demandeurs âgés de 50-64 ans, pour 41 % des 36-49 ans et 24 % des 18-35 ans.

Répartition des demandeurs de l'aide sociale au sens strict âgés de 18 à 64 ans selon la durée d'octroi des dossiers actifs, par groupe d'âges, en 2012



Source : OFS - Statistique de l'aide sociale

¹ Jusqu'en 2011, le RMCAS était considéré par la statistique de l'aide sociale comme une prestation à part entière. Dès 2012, les résultats du RMCAS sont intégrés à ceux de l'aide sociale au sens strict. La comparaison avec les années précédentes n'est donc pas possible.

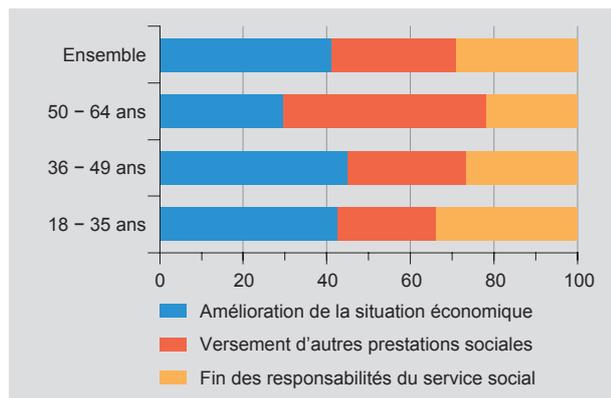
Plus de 3 000 dossiers clos en 2012

En 2012, 3 300 dossiers d'aide sociale au sens strict ont été clos. Parmi les dossiers dont le motif de fin de versement est renseigné, 40 % ont été clos en raison de l'amélioration de la situation économique, 32 % suite au versement d'autres prestations sociales et 28 % suite à la fin des responsabilités du service social (rupture des contacts, par exemple).

Répartition des demandeurs de l'aide sociale au sens strict âgés de 18 à 64 ans selon le motif de clôture des dossiers, par groupe d'âges, en 2012 (1)

En %

Canton de Genève



(1) Dossiers clos avec motif principal de la fin du versement des prestations renseigné.

Source : OFS - Statistique de l'aide sociale

Deux dossiers clos sur dix sont le fait de demandeurs âgés de 50 à 64 ans. Pour la moitié des cas, le motif principal de la fin de la prestation est le versement d'autres prestations sociales. L'amélioration de la situation économique n'en représente que 29 %, contre 43 % pour les 18 - 35 ans et 45 % pour les 36 - 49 ans.

REMARQUES MÉTHODOLOGIQUES

La statistique de l'aide sociale

Coordonnée à l'échelon du canton de Genève par l'Office cantonal de la statistique (OCSTAT), la statistique suisse de l'aide sociale a été conçue et mise sur pied par l'Office fédéral de la statistique (OFS), qui en est le producteur. Elle dénombre les bénéficiaires de prestations sociales sous condition de ressources, décrit leurs principales caractéristiques socio-démographiques, la durée de l'octroi des aides perçues, la structure familiale des bénéficiaires et détermine le type de prestation octroyée.

La statistique suisse de l'aide sociale enregistre tous les dossiers des personnes qui touchent au moins une fois dans l'année civile des prestations d'aide sociale au sens strict ainsi que des prestations sous condition de ressources octroyées en amont des premières.

Un **dossier** ou une **unité d'assistance** est l'unité économique prise en considération pour l'attribution et le versement des prestations. Un dossier se compose d'un demandeur ainsi que des personnes à sa charge (conjoint, enfants, autres personnes à charge). Sont considérés ici comme **bénéficiaires** toutes les personnes d'une unité d'assistance, y compris le demandeur.

Les prestations couvertes par la statistique de l'aide sociale

Les résultats 2012 pour le canton de Genève portent sur les prestations sociales sous condition de ressources suivantes :

Aide sociale au sens strict

Il s'agit des prestations d'aide financière accordées à toute personne majeure qui n'est pas en mesure de subvenir à son entretien ou à celui des membres de sa famille dont elle a la charge. Dans le canton de Genève, la gestion de l'aide sociale au sens strict est confiée à l'Hospice général.

La nouvelle loi sur l'insertion et l'aide sociale individuelle (LIASI), entrée en vigueur le 1er février 2012, consacre la disparition progressive du revenu minimum d'aide sociale (RMCAS). Dès 2012, dans le cadre de cette statistique, les résultats de l'aide sociale au sens strict incluent ceux du RMCAS. La comparaison avec les résultats des années précédentes n'est donc plus possible pour ces catégories.

Prestations complémentaires cantonales à l'AVS/AI (PCC AVS/AI)

Il s'agit de prestations destinées aux personnes âgées, veuves, invalides et aux orphelins dont les ressources ne permettent pas de faire face à leurs charges financières. Ces prestations sont gérées par le Service des prestations complémentaires (SPC).

Allocations de logement

Il s'agit d'une aide financière personnalisée aux locataires dont le loyer représente une part trop importante de leur budget. Cette prestation est gérée par l'Office cantonal du logement et de la planification foncière.

Avances de pensions alimentaires

Le canton de Genève accorde aux enfants et aux conjoints ou ex-conjoints des avances sur les contributions d'entretien auxquelles ils ont droit, s'ils ne peuvent en obtenir régulièrement le paiement. Ces avances sont gérées par le Service cantonal d'avance et recouvrement des pensions alimentaires (SCARPA).

L'aide sociale au sens large

L'aide sociale au sens large couvre l'aide sociale au sens strict ainsi que les autres prestations mentionnées ci-dessus. Grâce à l'attribution du nouveau numéro d'assuré AVS (NAVS13), l'Office fédéral de la statistique (OFS) repère et dénombre les bénéficiaires cumulant, au cours d'un exercice, plusieurs types de prestations. Dans l'optique de l'aide sociale au sens large, une personne qui, par exemple, reçoit des allocations de logement et des avances de pensions alimentaires n'est comptabilisée qu'une seule fois.

En théorie, le taux d'aide sociale au sens large s'obtient en calculant le rapport entre le nombre de personnes ayant bénéficié, au moins une fois durant l'année, d'une prestation financière octroyée par le canton et la population résidente permanente.

Pour l'instant, ce taux est calculé selon une méthode intermédiaire car le NAVS13 de certains membres du ménage autres que la personne de référence est inconnu. Le taux d'aide sociale au sens large doit donc être considéré comme une estimation.

COMPLÉMENTS D'INFORMATION

Des compléments d'information peuvent être consultés sur le site Internet de l'OCSTAT : http://www.ge.ch/statistique/domaines/aperçu.asp?dom=13_03_2

Département présidentiel

Office cantonal de la statistique (OCSTAT) • Case postale 1735 • 1211 Genève 26

Tél. +41 22 388 75 00 • statistique@etat.ge.ch • www.ge.ch/statistique

Responsable de la publication : Roland Rietschin

Dans la conduite de ses activités, l'OCSTAT s'est engagé à respecter la Charte de la statistique publique de la Suisse.

© OCSTAT, Genève 2014. Utilisation des résultats autorisée avec mention de la source

INFORMATIONS STATISTIQUES

N° 13 – MARS 2014

19.03.2014

